



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2024-196

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2024

Sommaire

Direction générale des finances publiques du Calvados /

14-2024-06-27-00001 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL - LISTE DES CHEFS DE SERVICE (2
pages)

Page 3

Direction générale des finances publiques du
Calvados

14-2024-06-27-00001

DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL - LISTE DES
CHEFS DE SERVICE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CALVADOS

Le Directeur départemental des Finances publiques du Calvados,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 et suivants de son annexe IV,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le montant de la délégation de signature dont disposent, en matière de contentieux et de gracieux fiscal et en application des dispositions du III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts, les responsables des services des finances publiques dans le département du Calvados est fixé à 60 000 euros.

Cette limite s'applique également aux demandes de remboursement de crédit de taxes, à l'exception toutefois des demandes de remboursement de crédit de taxes sur la valeur ajoutée.

Article 2. – Le montant de la délégation de signature dont disposent, en matière de remboursement de crédit de taxes sur la valeur ajoutée, les responsables des services des finances publiques dans le département du Calvados est porté à 100 000 euros.

Article 3. – La liste nominative des responsables de service bénéficiant de cette délégation est annexée au présent arrêté.

Article 4. – Le présent arrêté, qui annule et remplace la délégation précédemment octroyée, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 27 juin 2024

Par délégation du directeur départemental des finances
publiques,

Le directeur du Pôle Affaires fiscales et foncières


Christophe DE VLIEGER

Administrateur de L'État

Direction générale des Finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CALVADOS

Annexe : Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts
au 27 juin 2024

NOM Prénom	Responsable du service :
Mme BOMPOL Marina M. GUILHAUMON Aurélien Mme MOALIC-POINEAU Gaëlle Mme BOUVIER Muriel M. RODALLEC Dominique Mme DE ALMEIDA Céline	1 ^{ère} Brigade de Vérification 2 ^{ème} Brigade de Vérification Brigade de contrôle et de recherches Pôle Contrôle Expertise Pôle Recouvrement Spécialisé Pôle de Contrôle revenus/Patrimoine
	Services des Impôts des Particuliers
M. VÉROT Christophe M. TENAILLEAU Thierry Mme ZURBACH Dominique M. GOUPIL Marc	Bayeux Caen Lisieux Vire
	Services des Impôts des Entreprises
M. CIUBUCCIU Nicolas M. ANTIER Guillaume Mme CHERON Sophie	Bayeux Caen Trouville
	Service départemental des Impôts Foncier
M. DIEDER Michel	Caen
	Services de Publicité Foncière et d'Enregistrement du Calvados
Mme LE GOAS Joëlle	Caen